



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 54350

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les changements d'heure qui interviennent chaque année en hiver et en été. Si, à l'origine, les raisons d'économie d'énergie pouvaient se justifier, il semblerait maintenant que les progrès des systèmes de chauffage, d'isolation thermique et autres répondent efficacement à ce souci d'économie d'énergie. Quand de nombreuses études relèvent que la meilleure heure est celle de notre fuseau horaire, que notre organisme porte en lui une véritable horloge sensible aux saisons, à l'ensoleillement et à l'intensité de la lumière et a des conséquences néfastes pour la santé publique et pour la vie quotidienne, tout plaide pour revoir notre position. Cependant, s'il peut être difficile de revenir à l'heure du fuseau horaire, la solution intermédiaire pourrait être de garder l'heure dite d'hiver, c'est-à-dire une heure seulement de décalage avec le soleil. Ce choix, qui d'abord appartient à notre pays et qui n'est en rien soumis à la Commission européenne qui n'impose pas la décision d'appliquer ou non un régime d'heure d'été mais qui se contente d'harmoniser les dates communes de début et de fin de la période de l'heure d'été dans tous les États, n'est donc pas un obstacle. En conséquence, il lui demande de s'emparer de ce dossier au nom de la santé publique pour mettre en place un seul horaire (GMT + 1).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54350

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10399